



# CCP COMPTABILITE

## « ASSURER LES TRAVAUX COURANTS DE LA COMPTABILITE »

Le CCP (Certificat de Compétence Professionnelle) vous permet d'obtenir une certification. Cette formation doit permettre au candidat d'être en capacité de prendre en charge les travaux de comptabilité. Vous utiliserez les outils bureautiques, logiciels de gestion comptable.

### Prérequis

- Notions en bureautique
- Maîtrise de la langue Française parlée et des mathématiques (les 4 opérations, la règle de trois et le calcul des pourcentages)

### Accessibilité

- Salarié
- Demandeur d'emploi
- Tout public

### La Formation : (certification)

Durée théorique sur 3 mois

175 H en centre

35 H en immersion professionnelle

*(Adaptée aux besoins du candidat)*

### Le programme

**CCP 3 : Assurer les travaux courants de comptabilité :**

- Comptabiliser les documents commerciaux.
- Comptabiliser les documents bancaires et effectuer le suivi de la trésorerie.
- Établir et comptabiliser les déclarations de TVA.
- Contrôler, justifier et rectifier les comptes.



Espace de Formation Professionnelle Personnalisée

18 rue Victor Grignard – Z.I République II

86000 POITIERS

☎ 05.16.83.00.36 – secretariat@ef2p.fr – www.ef2p.fr



EF2P